



Ringuette Rive-Sud

GUIDE ABRÉGÉ

Novembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

87.05	CALENDRIER DES PARTIES.....
00.05.01	PRÉPARATION DES CALENDRIERS	4
06.05.02	CALENDRIER DE PRÉ-CLASSEMENT, DE SAISON RÉGULIÈRE, DE FINALES DE SAISON	5
01.05.06	PARTIES REMISES	5
05.05.06.01	MOTIFS POUR REMETTRE UNE PARTIE	5
06.05.06.02	PROCÉDURES POUR REMETTRE UNE PARTIE	5
96.05.06.03	REFUS DES NOUVELLES DATES	5
98.05.07	RETRAIT D'UNE ÉQUIPE	6
90.06	PARTIES.....6
06.06.01	STYLE DE JEU	6
06.06.02	CHRONOMÈTRE DE DÉCOMPTE (SHOT CLOCK)	6
94.06.03	JOUEUSE EN RETARD	6
97.06.04	PARTIES HORS-CONCOURS	6
05.06.05	MINUTAGE	6
01.06.06	REFUS DE JOUER	7
00.06.07	TEMPS D'ARRÊT	7
87.06.08	PROTÊT	7
87.07	JOUEUSES.....7
00.07.01	NOMBRE DE JOUEUSES	7
05.07.02	INSCRIPTION	7
04.07.03	TRANSFERT DE JOUEUSES ENTRE ASSOCIATIONS LOCALES	8
90.08	RÉSERVISTES.....8
06.08.01	NOMBRE	8
06.08.02	PROVENANCE	8
04.08.03	RÉSERVISTES JOUANT DANS UNE AUTRE ASSOCIATION LOCALE	9
94.08.04	OBTENTION D'UNE RÉSERVISTE	9
05.09	CARTON D'ÉQUIPE.....9
00.09.01	VÉRIFICATION	9
87.10	ENTRAÎNEURS.....10
01.10.01	NOMBRE	10
00.10.02	SIGNATURE	10
98.10.03	RENCONTRE	10
92.10.04	PLAINTE	10
87.11	EQUIPEMENT.....11
97.11.01	CHANDAILS	11
95.11.02	COULEUR DES CHANDAILS	11
01-11-03	EQUIPEMENT RÉGLEMENTAIRE	11
95.11.04	COULEURS DES ASSOCIATIONS	11
87.12	FEUILLES DE POINTAGE.....11
06.12.01	ANNOTATIONS	11
94-12-02	INSCRIPTION DES JOUEUSES	11
03.12.03	PRÉPARATION DES FEUILLES	11
97.12.04	CHANGEMENT	12
96.12.05	PARTIE NON JOUÉE	12
06.12.06	PÉNALITÉS POUR FEUILLES DE POINTAGE MAL REMPLIES	12

87.13	CHRONOMÉTRAGE	12
93.13.01	PÉRIODE	12
91.13.02	DÉBUT ET FIN D'UNE PARTIE	13
96.13.03	RÔLE DU MARQUEUR ET DU CHRONOMÉTREUR	13
87-14	FINALES DE SAISON.....	13
04.14.01	CALENDRIER	13
97.14.02	PARTICIPANTS	13
06.14.03	PROCÉDURES	13
04.14.04	ARBITRAGE	14
04.14.05	BRIS D'ÉGALITÉ	14
04.15	CHAMPIONNAT PROVINCIAL.....	15
05.15.01	PAIEMENT DES INSCRIPTIONS.....	15
05.15.02	REPRÉSENTANTES AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL	15
87.16	STATISTIQUES	18
87.16.01	PARTIE GAGNÉE PAR DÉFAUT	18
05.16.02	CRITÈRES DE CLASSEMENT	18

ANNEXE 2 FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT NOUVELLE JOUEUSE

ANNEXE 3	ÉCHÉANCIER	19
ANNEXE 4	EMPLACEMENT DES ARENAS.....	
ANNEXE 5	FORMULAIRE D'AMENDEMENT AU GUIDE DE REGIE INTERNE.....	
ANNEXE 6	MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ANTÉRIEURS.....	
ANNEXE 7	PROTOCOLE D'ENTENTE EQUIPES ÉLITES RIVE-SUD.....	
ANNEXE 8	DEMANDE DE DÉROGATION	28
ANNEXE 9	SECTEURS DE RESPONSABILITÉ	
ANNEXE 10	FRAIS D'ARBITRAGE.....	29

87.01.02 CONFORMITÉ

Le guide de régie interne de Ringuette Rive-Sud, est en conformité avec les règlements et le guide d'opération de Ringuette Québec, de même qu'avec les règlements et politiques de Ringuette Canada.

Dans le texte qui suit, certains règlements de Ringuette Québec, sont un peu plus définis mais les sanctions prévues au sein de notre région peuvent en différer. Les autres règlements sont des normes qui s'appliquent au niveau de notre région et chaque association locale est responsable de voir à ce que tous ses entraîneurs et arbitres aient une copie du guide de régie interne ou de son résumé.

06.05.02 CALENDRIER DE PRÉ-CLASSEMENT, DE SAISON RÉGULIÈRE, DE FINALES DE SAISON

Un calendrier de pré-classement aura lieu avant la saison régulière pour permettre de mieux classer les équipes.

Le calendrier de la saison régulière sera fait en 2 étapes : la première, à la mi-octobre pour les parties jusqu'à la fin décembre et la deuxième à la mi-décembre pour le reste de la saison régulière.

Le calendrier des finales de saison sera fait en 2 étapes : la première à la mi-décembre lorsque le calendrier des parties est pour 5 équipes ou moins. La deuxième étape sera faite dès la fin de la saison régulière pour les calendrier de parties où il y a plus de 5 équipes : la raison est que puisque les équipes seront divisées en 2 ou 3 groupes, nous devons attendre le classement final avant de connaître quelles équipes seront dans quels groupes.

01.05.06 PARTIES REMISES

05.05.06.01 MOTIFS POUR REMETTRE UNE PARTIE

Une partie peut être remise pour les motifs suivants en remplissant le formulaire à cet effet sur le site de Ringuette Rive sud www.ringuetterivesud.com

- Conditions climatiques extrêmes
- Tournoi
- Absence des deux arbitres
- Situation hors contrôle exceptionnelle de l'association receveuse

Une équipe qui ne se présente pas à une partie cédulée pour toute autre raison, et qui ne retire pas son équipe (98.05.07), perd sa partie par défaut et se voit imposer une amende de 100\$ dont 75\$ seront donnés à l'équipe lésée si elle est l'équipe receveuse.

06.05.06.02 PROCÉDURES POUR REMETTRE UNE PARTIE

Lorsqu'une équipe ne peut se présenter à une partie et ce, dans tous les cas, le registraire et /ou le responsable des glaces de l'association locale impliquée doit en informer le registraire et/ou le responsable des glaces de l'équipe adverse, le plus rapidement possible en donnant les raisons.

Si la raison est un tournoi, le responsable des glaces de l'association locale impliquée doit en informer le responsable des glaces de l'équipe adverse et le registraire régional au moins sept jours avant la journée de la partie. Si ce délai n'est pas respecté, l'association locale fautive aura une amende de 100\$ dont 75\$ seront donnés à l'équipe receveuse lésée.

Lorsqu'une partie est remise pour des conditions climatiques extrêmes, tournoi ou lors de l'absence des deux arbitres, l'équipe receveuse doit offrir deux (2) nouvelles dates à des heures convenables et en gardant un écart minimum de cinq (5) jours entre les dates. Ces dates seront offertes selon les délais prévus pour la participation au Championnat Provincial ou pour la fin de la saison régulière selon le cas.

Le registraire régional doit être avisé du changement d'horaire afin d'éviter des pénalités (voir article 96.19.02).

96.05.06.03 REFUS DES NOUVELLES DATES

Les seules raisons acceptées pour un refus, sont les tournois et le non respect d'un délai de trois (3) heures entre la fin d'une partie et le début de l'autre.

L'équipe VISITEUSE qui refuse le deux (2) dates soumises perd automatiquement par défaut et se verra imposée la sanction suivante:

- Première offense: amende de 50.00 \$
- Deuxième offense: l'équipe sera exclue des finales de fin de saison et de la course pour le Championnat Provincial.

L'équipe RECEVEUSE qui ne peut fournir les deux (2) dates perd automatiquement par défaut et se verra imposée la sanction suivante:

- Première offense: amende de 50.00 \$
- Deuxième offense: l'équipe sera exclue des finales de fin de saison et de la course pour le Championnat Provincial.

98.05.07 RETRAIT D'UNE ÉQUIPE

Après le début du calendrier des parties, une équipe qui se retire entièrement ou partiellement du calendrier régulier pour quelques raisons que ce soit, sera suspendue de Ringuette Rive-Sud pour la saison, incluant les parties éliminatoires et la course au Championnat Provincial.

Une amende de deux cent dollars (200,00\$) est imposée à l'association locale d'où provient l'équipe.

Le délai pour acquitter l'amende est de quinze jours (15), à défaut de quoi l'association fautive pourra, sur décision du conseil d'administration de Ringuette Rive-Sud, être suspendue pour la saison, incluant les parties éliminatoires et la course au Championnat Provincial.

90.06 PARTIES

06.06.01 STYLE DE JEU

Pour toutes les catégories, excepté Moustique et Novice, le style de jeu sera "Any Three In".

06.06.02 CHRONOMÈTRE DE DÉCOMPTE (SHOT CLOCK)

Pour les parties Atomes et plus, le chronomètre de décompte (shot clock) sera en vigueur lors des parties où l'équipement et un opérateur seront disponibles. Cependant, si un problème survient durant la partie, elle se continuera sans le chronomètre de décompte.

94.06.03 JOUEUSE EN RETARD

Après le début de la deuxième période, aucune joueuse ne peut s'ajouter. (Voir article 94-12-02).

97.06.04 PARTIES HORS-CONCOURS

Durant la période des parties hors concours du début de saison, soit avant la première semaine d'octobre, un entraîneur par équipe peut être sur la glace afin d'aider les joueuses, et ce pour les catégories novices et atomes, classes "B" et "C" et pour la catégorie benjamine, classe "C".

07.06.05 MINUTAGE

Pour qu'une partie soit considérée officielle, il doit y avoir, excluant la période de réchauffement, un minimum alloué de 40 minutes de jeu ou deux périodes de 15 minutes chronométrées. De plus un minimum de 20 minutes chronométrées devront être jouées pour que la partie soit considérée valide, sinon la partie devra être reprise selon l'article 96.05.06.03.

Une partie est terminée lorsque :

- la sonnerie annonce la fin de la 2^e période ;
- ou que le préposé de l'aréna sonne la fin du temps alloué ;
- ou lors du 1^{er} arrêt de jeu suivant l'heure où la partie doit finir. L'arbitre a indiqué cette heure aux entraîneurs avant le début de la partie.

01.06.06 REFUS DE JOUER

L'officiel d'équipe qui retire son équipe, peu importe la raison, doit automatiquement se présenter devant un comité de discipline régional ou de la ligue où évolue l'équipe. S'il est reconnu coupable, il est passible des sanctions indiquées au Guide de Ringuette Québec à l'article '.05 L'officiel qui retire son équipe'.

Ladite partie devra être reprise et l'équipe receveuse doit remettre la partie telle que spécifiée au règlement 96.05.06.03.

00.06.07 TEMPS D'ARRÊT

Un temps d'arrêt dure 30 secondes. On ne peut pas demander un temps d'arrêt pour toutes les parties (hors-concours, régulières, éliminatoires) lorsqu'il reste à l'horloge de l'aréna, et non au chronomètre de la partie, cinq (5) minutes ou moins à jouer. (mai 2007)

87.06.08 PROTÊT

Aucun protêt ne sera accepté par Ringuette Rive-Sud.

87.07 JOEUSES

00.07.01 NOMBRE DE JOEUSES

Chaque équipe a droit à un maximum de dix-huit 18 joueuses, incluant les gardiennes de but. Un minimum de 7 joueuses doivent être inscrites sur la feuille de partie et assises au banc pour débiter la partie, sinon, l'équipe fautive perdra par défaut.

05.07.02 INSCRIPTION

Une association locale qui désire sous-classer une joueuse pour lui permettre d'être réserviste dans une catégorie supérieure doit le faire approuver avant le début du calendrier pré-saison. Exemple : Inscrire une joueuse de l'Atome A sur un carton Atome B afin de lui permettre d'être réserviste pour le Benjamin B.

Toute joueuse faisant partie d'une association locale, membre de Ringuette Rive-Sud, doit être inscrite à Ringuette Québec dans les délais prescrits par cette dernière.

Une joueuse ne peut être inscrite dans deux équipes.

Lorsqu'une association locale a une ou des inscriptions, autre que dans la catégorie moustique et/ou novice, après les délais prescrits par Ringuette Québec, elle soumet le ou les noms à Ringuette Rive-Sud, pour approbation

Pour toutes nouvelles inscriptions après le 1er novembre, les associations locales devront remplir le formulaire à cette fin et le faire parvenir au registraire régional dans les 15 jours de la première partie jouée, par la nouvelle joueuse, sinon l'inscription ne sera pas valide à Ringuette Rive-Sud.

04.07.03 TRANSFERT DE JOEUSES ENTRE ASSOCIATIONS LOCALES

Une association locale qui désire qu'une ou plusieurs de ses joueuses puissent évoluer dans une autre association devra utiliser le formulaire R-3A de Ringuette-Québec.

90.08 RÉSERVISTES

Les règlements de Ringuette-Québec concernant les réservistes ont préséance sur tout autre règlement.

06.08.01 NOMBRE

Pour la classe AA, l'équipe peut utiliser le nombre de réservistes désiré sans toutefois dépasser le nombre de quinze (15) joueuses sur la feuille de match. Les gardiennes de buts réservistes ne sont pas comptabilisées dans les quinze (15) joueuses.

Pour les classes A, B, et C, l'équipe peut utiliser un maximum de trois (3) réservistes sans toutefois dépasser le nombre de douze (12) joueuses inscrites sur la feuille de match. Les gardiennes de but réservistes ne sont pas comptabilisées dans ces trois (3) réservistes ni dans les douze (12) joueuses.

06.08.02 PROVENANCE

Les réservistes doivent être de la même association que l'équipe et provenir:

1. Soit d'une même catégorie mais de classe inférieure.
2. Soit de la catégorie inférieure et d'une classe égale ou inférieure.
3. Durant la saison régulière *et les tournois* seulement, les réservistes peuvent provenir de la catégorie inférieure et de classe immédiatement supérieure si l'association n'a aucune équipe inscrite au point 1 et dans la catégorie inférieure de classe égale.
4. Pour la catégorie Senior, ainsi que pour toutes les classes "C", les réservistes peuvent provenir de la même catégorie et classe, sauf si la classe C a été sous-divisée en C1, C2 et C3, auquel cas, une réserviste ne peut provenir d'une classe plus forte (une joueuse C1 ne peut être réserviste dans le C2 ou C3 et une joueuse C2 ne peut être réserviste dans le C3).
5. Pour la catégorie Intermédiaire, les réservistes peuvent provenir d'une équipe de la catégorie Cadette (âgées de 16 ans ou plus), ainsi que de la catégorie Senior.
6. Une joueuse, dont la catégorie d'âge est entre Moustique et Juvénile (inclusivement), peut être inscrite dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne et être réserviste dans la catégorie immédiatement supérieure à celle où elle est inscrite (ex : une joueuse d'âge Atome inscrite dans une équipe Benjamine peut être réserviste dans la catégorie Junior).

Pour toutes les classes, les réservistes peuvent provenir d'une catégorie supérieure mais de classe inférieure pourvu qu'elles aient l'âge requis pour la catégorie où elles sont réservistes.

Une équipe reclassée devra choisir ses réservistes selon son nouveau reclassement.

EXEMPLES DE LA PROVENANCE DE RÉSERVISTES:

Une équipe Cadette "A" peut prendre ses réservistes dans:

- une équipe Cadette "B" ou "C"
- une équipe Junior "A", "B" ou "C"
- une équipe Juvénile 'B' ou 'C' si la joueuse est âgée entre 16 ans ou 18 ans

- une équipe Intermédiaire 'B' ou 'C' si la joueuse est âgée entre 16 ans et 18 ans

Une équipe Cadette "B" peut prendre ses réservistes dans:

- une équipe Cadette "C"
- une équipe Junior "B" ou "C"
- une équipe Junior "A" s'il n'y a pas d'équipe inscrite dans Cadette "C" et Junior "B" (durant la saison régulière seulement).
- une équipe Juvénile 'C' si la joueuse est âgée entre 16 ans et 18 ans

Une équipe Cadette "C" peut prendre ses réservistes dans:

- une équipe Junior "C"
- une équipe Junior "B" s'il n'y a pas d'équipe inscrite dans Junior "C" (durant la saison régulière seulement).

Une équipe Intermédiaire "A" peut prendre ses réservistes dans:

- une équipe Intermédiaire "B" ou "C"
- une équipe Juvénile "A", "B" ou "C"
- une équipe Cadette "A", "B" ou "C" pourvu que les réservistes aient 16 ans ou plus
- une équipe Senior

04.08.03 RÉSERVISTES JOUANT DANS UNE AUTRE ASSOCIATION LOCALE

Une association locale qui aura transféré une ou plusieurs de ses joueuses à une autre association à l'aide du formulaire R-3A pourra et aura priorité d'utiliser ces joueuses comme réservistes, durant la saison régulière *et les tournois* seulement, à condition de respecter l'article 05.08.02.

Ex: Transfert de 6 joueuses de Longueuil à une équipe Junior A de Boucherville. Même si Longueuil a un Cadette B, et un Junior A et un Junior B, elle pourra aller chercher des réservistes Junior A parmi les joueuses transférées. Elle a même préséance sur le Cadette A de Boucherville. On doit cependant respecter le nombre spécifié à l'article 97.08.01.

94.08.04 OBTENTION D'UNE RÉSERVISTE

Lorsqu'un entraîneur désire obtenir les services d'une réserviste, il doit communiquer avec l'entraîneur de la réserviste et non avec la joueuse directement.

05.09 CARTON D'ÉQUIPE

Après l'approbation d'un carton d'équipe par Ringuette Rive-Sud, aucune modification ne peut y être faite sans une autre approbation de Ringuette Rive-Sud. L'annexe 2 «formulaire d'enregistrement nouvelle joueuse» doit être utilisé.

À la date limite, déterminée par Ringuette Rive-Sud ou au plus tard le 15 novembre, chaque entraîneur devra posséder une copie de son formulaire de Ringuette Canada. Cette copie devra porter le sceau d'approbation de Ringuette Rive-Sud. Le formulaire officiel de Ringuette Canada remplacera cette copie.

00.09.01 VÉRIFICATION

La vérification des joueuses se fera **avec la carte de joueuse approuvée par Ringuette Québec.**

Lorsqu'un entraîneur désire procéder à la vérification de joueuse(s) de l'équipe adverse, il doit en aviser les officiels majeurs avant la fin de la partie. L'arbitre avisera alors l'équipe adverse qu'une vérification de joueuse(s) de son équipe sera effectuée après la partie.

Aucun retard de partie ne sera toléré et les arbitres pourront donner une pénalité si cela se produisait.

Après la partie, les joueuses **désignées devront être identifiées.**

Il est de la responsabilité de l'entraîneur d'être en mesure de pouvoir identifier sa ou ses joueuses avec leur carte de joueuse approuvée par Ringuette Québec.

Une équipe ayant aligné une joueuse illégale perdra sa partie par défaut et l'entraîneur fautif sera suspendu pour deux parties après une première offense, cinq parties après une deuxième offense et convoqué devant un comité de discipline après une troisième offense.

87.10 ENTRAÎNEURS

01.10.01 NOMBRE

Pour toutes les parties, il doit y avoir un minimum de deux officiels d'équipe et un maximum de cinq officiels d'équipe derrière le banc, dont une personne de sexe féminin, âgés d'au moins 16 ans. Cependant, la présence d'une personne de sexe féminin n'est pas obligatoire pour les catégories Juvénile et plus. Les intermédiaires et les seniors pourront n'avoir qu'un seul entraîneur derrière le banc.

Advenant l'expulsion de cet entraîneur lors d'une partie, il devra être remplacé derrière le banc par une joueuse, ayant signé comme entraîneure adjointe, sinon, les officiels majeurs arrêteront la partie et l'équipe fautive perdra par défaut. Aucun grade n'est requis pour cette joueuse.

Ce règlement n'est valide que pour les parties de Ringuette Rive-Sud et ne peut être utilisé dans les tournois et au Championnat provincial.

L'équipe fautive perd par défaut.

00.10.02 SIGNATURE

Le nom de chaque officiel d'équipe doit être inscrit sur la feuille de pointage en lettres moulées et ceux-ci doivent la signer avant le début de la partie. Le nom d'un officiel d'équipe absent doit être rayé.

L'équipe fautive paiera les amendes stipulées à l'article 87.12.06 : FEUILLES DE POINTAGE

98.10.03 RENCONTRE

Ringuette Rive-Sud suggère aux associations locales d'organiser une rencontre annuelle avec ses arbitres et ses entraîneurs ensemble pour échanger sur la réglementation en vigueur.

92.10.04 PLAINTE

Toute plainte concernant un officiel d'équipe et/ou une équipe, doit être entérinée par une association locale et soumise par écrit au directeur régional des entraîneurs. Celui-ci étudiera la plainte et enverra au président et au directeur des entraîneurs de l'association locale concernée, une copie de la réponse transmise au plaignant. Le directeur régional des entraîneurs conservera le tout en dossier, pour en faire rapport à une assemblée mensuelle de Ringuette Rive-Sud. Aucune plainte verbale ne sera considérée.

87.11 EQUIPEMENT

97.11.01 CHANDAILS

Si lors d'une rencontre, les deux équipes ont des chandails de même couleur, l'équipe visiteuse doit changer de chandails. Les chandails seront fournis, si nécessaire, par l'équipe receveuse. Advenant que des chandails ne soient pas disponibles la partie sera reprise au frais de l'équipe receveuse.

95.11.02 COULEUR DES CHANDAILS

Tous les membres d'une équipe doivent porter des chandails de couleur identique conformément aux règlements de Ringuette Canada, section 3, sauf la gardienne de but, si son chandail n'est pas de la même couleur prédominante que l'équipe adverse.

01-11-03 EQUIPEMENT RÉGLEMENTAIRE

Une joueuse qui sera prise en défaut en ne portant pas l'équipement réglementaire, sera exclue de la partie jusqu'à ce qu'elle puisse remplacer la pièce d'équipement en défaut. Son équipe devra purger un deux (2) minutes pour avoir retardé la partie.

Il ne peut y avoir de demande de vérification d'équipement, lorsqu'il reste, à l'horloge de l'aréna et non au chronomètre de la partie, 5 minutes ou moins à jouer.

95.11.04 COULEURS DES ASSOCIATIONS

Une association, désirant changer les couleurs prédominantes de ses costumes, devra recevoir l'approbation de Ringuette Rive-Sud.

87.12 FEUILLES DE POINTAGE

06.12.01 ANNOTATIONS

Les annotations suivantes sont inscrites sur les feuilles de pointage, vis-à-vis le nom de la joueuse:

- "GB" Gardienne de but)

- "C" Capitaine

- "A" Assistante

- "RES" Réserviste

- "SUS x de y" Joueuse ou officiel d'équipe purgeant une suspension (x étant le nombre de partie(s) purgée(s) à la fin de cette partie, y étant le nombre total de parties à purger)

- "DER" Joueuse ayant obtenue une dérogation

- 'ABS' Joueuse absente

94-12-02 INSCRIPTION DES JOUEUSES

Pour avoir le droit de jouer, une joueuse doit être inscrite sur la feuille de pointage avant le début de la partie et être sur la glace ou sur le banc avant le début de la deuxième période.

03.12.03 PRÉPARATION DES FEUILLES

Après avoir reçu, du registraire régional, le calendrier des parties chaque association locale prépare à l'avance ses feuilles de pointage, à L'ORDINATEUR, au DACTYLO ou en LETTRES CARRÉES, en inscrivant:

- Le numéro de la partie
- La classe
- La catégorie
- Le nom des joueuses, des deux équipes.
- Le nom des officiels d'équipes

Seulement la date et l'heure sont laissées en blanc au cas où il y aurait un changement.

97.12.04 CHANGEMENT

Lors d'une partie, si une joueuse est absente, son nom est rayé et annoté des lettres "ABS". S'il y a une réserviste, son nom est inscrit sur la feuille de partie avec l'annotation "RES" pour Réserviste.

Si un officiel d'équipe est absent son nom sera rayé et remplacé, au besoin, par son remplaçant.

96.12.05 PARTIE NON JOUÉE

Lorsqu'une partie ne se joue pas, peu importe la raison, la feuille de pointage doit être signée par les arbitres ou par le registraire local. Inscrire, dans la section de la feuille de pointage appartenant à l'équipe fautive, la raison du forfait ou la raison pour laquelle la partie n'a pas été jouée.

Si une partie hors-concours est jouée, la feuille de partie originale sera utilisée et envoyée au registraire responsable, dans les délais prévus.

06.12.06 PÉNALITÉS POUR FEUILLES DE POINTAGE MAL REMPLIES

La pénalité pour chaque erreur ou anomalie sur une feuille de pointage sera de 5\$ pour un maximum de 10\$.

Voici les informations qui, si elles sont mal remplies, encourront une pénalité:

- numéro de partie, date, heure (réelle) de début, heure (réelle) de fin, temps qui reste à jouer, pointage par période et pointage total.
- catégorie, classe, nom de l'association visiteuse, nom de l'association receveuse, numéro et nom de chacune des joueuses des deux équipes en lettres moulées, *annotations "GB" pour gardiennes, "SUS x de y" pour toutes joueuses ou officiels d'équipe suspendus, "DER" pour les joueuses ayant une dérogation, "RES" pour les réservistes et "ABS" pour les joueuses absentes.*
- inscription des officiels d'équipes en lettres moulées et signature de ceux-ci. Le nom d'un officiel d'équipe absent doit être barré ; sinon cela sera considéré comme une signature manquante.
- inscription des arbitres et marqueurs en lettres moulées et signature de ceux-ci.

87.13 CHRONOMÉTRAGE

93.13.01 PÉRIODE

Les parties sont de deux (2) périodes de quinze (15) minutes chronométrées, c'est-à-dire deux quinze (15) minutes temps arrêté.

Il est obligatoire que les officiels mineurs aient, à leur disposition lors de chaque partie, un chronomètre manuel advenant le bris du chronomètre de l'aréna. Si l'association receveuse n'a pas de chronomètre manuel disponible, en cas de besoin, la partie sera remise, aux frais de l'association fautive.

91.13.02 DÉBUT ET FIN D'UNE PARTIE

1. La partie débutera à l'heure indiquée sur le calendrier.
2. Deux (2) minutes, inscrites au cadran, seront accordées pour le réchauffement des joueuses.
3. Il y aura un arrêt d'une minute entre les périodes.

Au moment où l'appel de la partie est fait, c'est-à-dire lors du premier coup de sifflet mettant fin à la période de réchauffement, le chronométrateur inscrit dans le haut de la feuille de pointage, l'heure du début de la partie. Lorsque l'arbitre, le chronométrateur ou le préposé de l'aréna sonne la fin de la partie, le chronométrateur inscrit, dans le haut de la feuille de pointage, l'heure à laquelle se termine la partie de même que le temps non joué qui est indiqué au cadran.

96.13.03 RÔLE DU MARQUEUR ET DU CHRONOMÉTRATEUR

Le chronométrateur et le marqueur sont les officiels mineurs lors d'une partie.

Les deux (2) arbitres sont les officiels majeurs et les seuls juges.

Le chronométrateur et le marqueur d'une association locale sont sous la juridiction de l'arbitre en chef local.

Les officiels mineurs doivent vérifier avant la partie, les informations pertinentes inscrites sur la feuille de pointage. Toutes les anomalies doivent être rapportées aux officiels majeurs.

Une association locale pourra ne fournir qu'un chrono-marqueur, et ce pour toutes les catégories, en s'assurant de la compétence du chrono-marqueur en fonction de la catégorie et la classe.

Il n'y a que le marqueur et le chronométrateur qui sont autorisés à être près du contrôle du cadran. Personne d'autre ne sera admis.

87-14 FINALES DE SAISON

04.14.01 CALENDRIER

Les finales de saison devront être jouées avant le Championnat Provincial "A" et "B".

La dernière partie de chaque finale devra être jouée sur la Rive-Sud, sauf si les deux équipes proviennent de l'extérieur.

97.14.02 PARTICIPANTS

Conformément aux règlements 96-05-06 et 96-05-07, une équipe qui n'a pas disputé toutes ses parties du calendrier régulier pourra être exclue des finales de fin de saison.

07.14.03 PROCÉDURES

1. Ronde : chaque équipe joue contre chacune des autres équipes de son groupe
2. La position de chaque équipe est établie à partir du classement de la saison ; en cas d'égalité, le règlement du bris d'égalité sera utilisé. (voir 04.14.05)
3. *Pour la ronde préliminaire, les règlements de minutage (05.06.05) et de critères de classement (05.16.02) de la saison régulière sont en vigueur. (Juin 2007)*
4. *Pour la partie finale, ce sera deux périodes de 13 minutes chronométrées. S'il y a égalité, il y aura, à la fin de la partie, des tirs de confrontation selon le règlement de Ringuette Québec. (Juin 2007)*

5. Ringuette Rive-Sud est responsable de présenter des médailles et une bannière, elle y délèguera un représentant pour les remettre lors de la dernière partie.
6. L'association où se joue la dernière partie doit fournir un microphone pour la remise des médailles.
7. Aucun protêt ne sera accepté par Ringuette Rive-Sud.

S'il y a 5 équipes ou moins durant la saison régulière, chaque équipe jouera contre toutes les autres. S'il y a égalité à la fin de cette ronde, le règlement du bris d'égalité (04.14.05) sera utilisé pour classer les équipes. Les 2 équipes les mieux classées à la fin de cette ronde joueront une partie finale. (octobre 2006)

S'il y a plus de 5 équipes, les équipes, dont la position au classement final de la saison régulière, est 1, 4, 6, 8 et 10 joueront dans le 1er groupe; les autres joueront dans le 2^e groupe. S'il y a égalité à la fin de leur ronde, le règlement du bris d'égalité (04.14.05) sera utilisé pour classer les équipes. Les équipes finissant en première position de leur groupe respectif joueront une partie finale. (octobre 2006). **L'équipe receveuse sera celle qui aura fini le plus haut au classement de la saison.(mai 2007)**

04.14.04 ARBITRAGE

- Pour les parties éliminatoires les arbitres seront nommés par Ringuette Rive-Sud et facturés à l'association receveuse. Les marqueurs seront nommés et payés par l'association où la partie aura lieu.
- Les arbitres devront se présenter 30 minutes avant la partie.
- La présence des arbitres à une partie est régie par le règlement 06-19-02.

04.14.05 BRIS D'ÉGALITÉ

Lorsque deux (2) équipes ou plus ont accumulé le même nombre de points, la façon de déterminer le classement des équipes, à l'aide de la "marque officielle" des parties est la suivante:

- i. C'est l'équipe ayant remporté le plus de matchs lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée;
- ii. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée;
- iii. si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant accordé le moins de buts lors des parties jouées entre les équipes à égalité, qui sera la mieux classée;
- iv. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés lors de toutes les parties jouées qui sera la mieux classée;
- v. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant accordé le moins de buts lors de toutes les parties jouées qui sera la mieux classée;
- vi) Si l'égalité persiste c'est l'équipe ayant comptée le premier but entre les équipes à égalité qui sera la mieux classée;
- vii. Si l'égalité persiste, c'est l'équipe ayant compté le but le plus tôt lors de toutes les parties jouées qui sera la mieux classée.

Remarques importantes

- Cette procédure de classement des équipes doit être suivie l'une après l'autre, dans l'ordre, jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. Dès qu'une (1) équipe est éliminée de l'égalité, on recommence la procédure à l'alinéa (i).
- Dans la plupart des cas, cette procédure permettra de déterminer l'équipe la MIEUX CLASSÉE. Toutefois, dans certains cas, cette procédure déterminera l'équipe la MOINS BIEN CLASSÉE parmi les équipes à égalité, on élimine alors cette équipe avant de recommencer la procédure entre les équipes les mieux classées qui demeurent à égalité.
- Dans ces cas-là, on reprend aussi les procédures à l'alinéa (i) afin de briser l'égalité entre les équipes toujours ex-aequo.
- Dans tous les cas, la différence maximale (écart) entre les buts marqués et encaissés dans chaque partie est fixée à sept (7) buts, et il s'agit de la "marque officielle".

- Cette formule nous permet d'établir l'ordre des équipes au classement final. L'équipe ayant terminé ex aequo avec la dernière équipe éligible à la ronde des médailles ne se verra pas éliminée suite à l'application de ce règlement car elle aura la chance de participer à une ou des mini-parties en conformité des règlements du Championnat canadien.

04.15 CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Le Championnat Provincial aura lieu pour:

- La classe AA à la mi-mars.
- Les classes A & B la dernière fin de semaine de mars ou la première d'avril.

Une régionale qui a au moins *deux (2)* équipes dans la même catégorie de classe A peut inscrire deux (2) équipes au Championnat Provincial.

Une régionale (ou un regroupement régional) qui a plus de 85 joueuses dans la classe A et B ensemble peut inscrire 2 équipes dans la classe B. Si le chiffre de 85 est atteint et qu'il y a 4 équipes de classe A, il sera aussi possible d'inscrire une 3ième équipe de classe A au championnat provincial.

La région de Richelieu-Yamaska (VDR) forme un regroupement régional avec Rive-Sud.

05.15.01 PAIEMENT DES INSCRIPTIONS

Avant le 10 janvier, chaque association fera un paiement de 1500\$ à Ringuette Rive-Sud pour lui permettre de payer, le 31 janvier à Ringuette Québec, l'inscription des équipes A et B au Championnat Provincial. Lorsque toutes les équipes nous représentant seront connues, le trésorier de Ringuette Rive-Sud redonnera à certaines associations l'argent perçu en trop et facturera les autres.

05.15.02 REPRÉSENTANTES AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Lorsque des parties doivent être jouées, *Ringuette Rive-Sud nomme les arbitres et l'association où la partie est jouée nomme les marqueurs et l'opérateur du chronomètre de décompte.(mai 2007)* Ce sera des parties de deux périodes de 13 minutes avec tirs de confrontation s'il y a égalité. Si un bris d'égalité est requis, se référer à l'article 04.14.05.

À noter, qu'en appliquant le bris d'égalité pour décider du classement final de la saison régulière, on n'élimine pas une équipe du Provincial puisque cette équipe a toujours la chance de jouer pour le Provincial en finissant le plus haut au classement des finales de saison.(mai 2007).

Exception : Lorsque les équipes invitées ne font pas parties intégrantes de la cédule de saison, leurs parties ne compteront pas dans le classement.(mai 2007)

Ronde complète: *chaque équipe joue le même nombre de parties contre chacune des autres équipes.*

Ronde incomplète: *chaque équipe ne joue pas le même nombre de parties contre chacune des autres équipes.*

Dans le cas où nous envoyons une seule équipe au Championnat Provincial :

Si les rondes sont complètes :

L'équipe qui aura terminé le plus haut au classement de la saison régulière recevra l'équipe qui aura terminé le plus haut au classement lors des finales de saison. L'équipe gagnante de cette partie sera l'équipe qui représentera la Rive-Sud au Provincial. En cas d'égalité au classement de la saison régulière ou des finales de saison, le bris d'égalité décidera de l'équipe qui finit le plus haut.

Si une ronde est incomplète :

Le classement utilisé sera composé des rondes complètes de la saison et, au besoin, de parties ajoutées entre les équipes de la Rive-Sud pour obtenir 3 rondes pour 2 équipes et 2 rondes pour 3 équipes et plus. Les parties de la saison comptant pour ce classement seront déterminées en début de saison par le C.A. de la Rive-Sud.

- En cas d'égalité au classement entre 2 équipes, elles joueront une partie. *Le bris d'égalité décide de l'équipe receveuse.(mai 2007)*
- En cas d'égalité au classement entre 3 équipes, on classe les équipes selon le bris d'égalité, la 3^e position jouera contre la 2^e et la gagnante jouera contre la 1^{ère}.

L'équipe qui aura terminé le plus haut dans ce classement représentera la Rive-Sud au Provincial, sauf, si une autre équipe de la Rive-Sud gagne les finales de saison, auquel cas, une partie sera jouée entre ces deux équipes. *L'équipe receveuse sera celle qui aura terminée le plus haut de ce classement (mai 2007).* L'équipe gagnante de cette partie sera l'équipe qui représentera la Rive-Sud au Provincial.

Dans le cas où nous envoyons deux équipes au Championnat Provincial:

Si les rondes sont complètes :

Rive-Sud #1 sera l'équipe qui aura terminé le plus haut au classement de la saison régulière.

En cas d'égalité, le règlement du bris d'égalité décidera de l'équipe Rive-Sud #1.

À noter que suite à l'application du bris d'égalité, l'équipe qui finit 2^e plus haut au classement n'est pas exclue du Championnat Provincial puisqu'elle peut encore y accéder en finissant le plus haut au classement des finales de saison.

Rive Sud #2 :

S'il y a 5 équipes ou moins durant la saison régulière, chaque équipe jouera contre toutes les autres pour les finales de saison. À la fin de cette ronde, le classement des équipes sera complété. Le règlement de bris d'égalité (04.14.05) sera utilisé pour classer les équipes à égalité. Rive Sud #2 sera l'équipe qui aura terminé le plus haut au classement des finales de saison en excluant Rive Sud #1.

S'il y a plus de 5 équipes, les équipes, dont la position au classement final de la saison régulière, est 1, 4, 6, 8 et 10 joueront dans le 1^{er} groupe (pool A); les autres joueront dans le 2^{ème} groupe (pool B). À l'intérieur de chacun des groupes (pool), toutes les équipes s'affronteront. À la fin des séries, les équipes seront classées dans chacun des groupes (pools A et B). Le règlement de bris d'égalité (04.14.05) sera utilisé pour classer les équipes à égalité à l'intérieur de leur groupe (pool). Ainsi, les équipes qui termineront en tête de chacun de leur groupe (pools) seront identifiées. Si une de ces équipes est Rive Sud #1, l'autre équipe sera nommée Rive Sud #2. Si aucune des 2 équipes n'est Rive Sud #1, un match ultime sera joué entre les deux pour identifier qui sera Rive Sud #2. (mai 2007)

Si une ronde est incomplète :

Le classement utilisé sera composé des rondes complètes de la saison et, au besoin, de parties ajoutées entre les équipes de la Rive-Sud pour obtenir 3 rondes pour 2 équipes et 2 rondes pour 3 équipes et plus. Les parties de la saison comptant pour ce classement seront déterminées en début de saison par le C.A. de la Rive-Sud.

Rive-Sud #1 sera l'équipe qui aura terminé le plus haut dans ce classement.

- En cas d'égalité, le règlement du bris d'égalité décidera de l'équipe Rive-Sud #1.

Rive-Sud #2 sera :

- En premier lieu, l'équipe qui aura gagné les finales de saison.

- **En deuxième lieu, si c'est Rive-Sud qui gagne les finales de saison ou** si aucune équipe de la Rive-Sud ne gagne les finales de saison, Rive-Sud #2 sera l'équipe qui aura terminé la 2^e plus haut au classement utilisé pour décider de Rive-Sud #1.
 - En cas d'égalité au classement entre 2 équipes, une partie sera jouée et l'équipe receveuse sera l'équipe la mieux classée selon le bris d'égalité.
 - En cas d'égalité au classement entre 3 équipes, on les classe selon le bris d'égalité et la 3^e visite la 2^e et la gagnante de cette partie visite la 1^{ère}. (mai2007)

Dans le cas où nous envoyons trois équipes au Championnat Provincial:

Si les rondes sont complètes :

Rive-Sud #1 sera l'équipe qui aura terminé le plus haut au classement de la saison régulière.

- En cas d'égalité, le règlement du bris d'égalité décidera de l'équipe Rive-Sud #1.

Rive-Sud #2 sera l'équipe qui aura terminé le plus haut au classement des finales de saison en excluant Rive-Sud #1 et #3. En cas d'égalité entre 2 équipes une partie sera jouée. *et l'équipe receveuse sera celle qui aura fini le plus haut au classement de la saison (mai 2007).*

Rive-Sud #3 sera l'équipe qui aura terminé le 2e plus haut au classement de la saison régulière.

- En cas d'égalité, le règlement du bris d'égalité décidera de l'équipe Rive-Sud #3

Si une ronde est incomplète :

Le classement utilisé sera composé des rondes complètes de la saison et, au besoin, de parties ajoutées entre les équipes de la Rive-Sud pour obtenir 3 rondes pour 2 équipes et 2 rondes pour 3 équipes et plus. Les parties de la saison comptant pour ce classement seront celles jouées entre les équipes de la Rive-Sud.

Rive-Sud #1 sera l'équipe qui aura terminé le plus haut dans ce nouveau classement.

- En cas d'égalité, le règlement du bris d'égalité décidera de l'équipe Rive-Sud #1.

Rive-Sud # 2 sera :

- En premier lieu, l'équipe qui aura gagné les finales de saison en excluant Rive Sud # 1 et # 3
- En 2^e lieu, l'équipe qui aura été finaliste les finales de saison.

Si aucune équipe de la Rive-Sud ne gagne les finales de saison ou n'y est finaliste, Rive-Sud #2 sera l'équipe qui aura terminé la 3^e plus haut au nouveau classement utilisé pour décider de Rive-Sud #1 et Rive sud #3

Rive-Sud #3 sera l'équipe qui aura terminé la 2^e plus haut dans ce nouveau classement.

- En cas d'égalité, le règlement du bris d'égalité décidera de l'équipe Rive-Sud #3.

87.16 STATISTIQUES

87.16.01 PARTIE GAGNÉE PAR DÉFAUT

Lorsqu'une équipe gagne une partie par défaut, on accordera un pointage de 5-0, soit cinq (5) buts "POUR" à l'équipe gagnante et cinq (5) buts "CONTRE" à l'équipe perdante.

05.16.02 CRITÈRES DE CLASSEMENT

(S'il y a égalité entre une ou plusieurs équipes se référer au règlement des bris d'égalité 96-14-05)

- TROIS (3) points pour une victoire
- DEUX (2) points pour une nulle
- UN (1) point pour une défaite
- ZÉRO (0) point pour toute partie perdue par défaut.

ANNEXE 3 ÉCHÉANCIER

Mois	Tâches et/ou obligations	Ringuette Rive-Sud	Associations locales
Juin	<ul style="list-style-type: none"> • A.G.A. de Ringuette Québec • Fournir la liste du CA • Affiliation (\$100) à Ringuette Québec (avant le 1^{er} juillet) 	X X X	X X X
	<ul style="list-style-type: none"> • 		
Août	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt (\$100) à Ringuette Rive-Sud 		X
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir la liste des équipes • Fournir la liste des entraîneurs • Préparation du calendrier pré-saison (septembre à mi-octobre) • Envoi des guides de régie interne à Ringuette Québec 	X X	X X X
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Classement des équipes et voter sur les demandes de dérogations • Préparation de la 1^{ière} moitié du calendrier (octobre à décembre) • Vérification des cartons d'équipes (03.19.02) • Paiement (\$65) pour l'inscription des équipes à Ringuette Rive-Sud • Rencontre des entraîneurs 	X X X X	X X X X
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Avant le 15 novembre, faire parvenir à Ringuette Québec: <ul style="list-style-type: none"> ○ Paiement de la cotisation des joueuses (\$25 moust. et \$30 autres) ○ Formulaires de Ringuette Canada ○ Paiement de la cotisation des arbitres (\$40) • Rencontre des arbitres de Ringuette Rive-Sud 	X	X X X X
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la 2^{ième} moitié du calendrier (janvier à fin février) • 15 décembre: <ul style="list-style-type: none"> ○ Limite pour reclasser ou changer la catégorie d'une joueuse ○ Limite pour inscription des joueuses tardives pouvant participer au Provincial ○ Limite pour changer la classe d'une équipe 	X X	X X X
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> • 10 janvier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Paiement de l'inscription des équipes AA pour le Provincial ○ Inscription des équipes A et B au Provincial ○ Paiement de la provision de 1500\$ pour le Provincial A et B ○ Préparation du calendrier des finales de saison. • mi-janvier : sélection des arbitres de la Rive-Sud pour le Provincial • 31 janvier: paiement à Ringuette-Québec des inscriptions des équipes A et B au Provincial 	X X X X X	X X
Février	<ul style="list-style-type: none"> • Finale des Jeux du Québec 	X	
Mars	<ul style="list-style-type: none"> • mi-mars : Championnat Provincial Benjamine A et AA • fin mars : Finale Régionale 	X X	
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • début avril (ou fin mars) : Provincial A et B • Championnat de l'Est pour les Benjamines A • Préparation des amendements pour le guide de régie interne de Ringuette Québec et de Ringuette Rive-Sud 	X X	X X
Mai	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale Annuelle de Ringuette Rive-Sud 	X	X

ANNEXE 4 EMPLACEMENT DES ARENAS

BROSSARD

ARENA MICHEL NORMANDIN 3105, boul. Rome

De Montréal, par les ponts Jacques-Cartier et Victoria empruntez la route 132 en direction Ouest pour rejoindre l'autoroute 10 vers Sherbrooke, par le pont Champlain, continuez sur l'autoroute 10 en direction de Sherbrooke. De l'autoroute 10, utilisez la sortie 9 (boul. Milan) et tournez à gauche, en direction Ouest.. Sur le boul. Milan continuez jusqu'au boul. de Rome, tournez à gauche sur le boul. de Rome et l'aréna est à votre droite.

De Montréal, par le pont Mercier prendre la 132 est jusqu'à l'autoroute 30. Prendre l'autoroute 10 en direction de Montréal et utilisez la sortie 9 (boul. Milan) et tournez à gauche, en direction Ouest. Sur le boul. Milan continuez jusqu'au boul. de Rome, tournez à gauche sur le boul. de Rome et l'aréna est à votre droite.

Par le boul. Taschereau ouest (vers Laprairie) tounez à gauche au boul. de Rome. L'aréna est sur votre droite après la polyvalente.

COMPLEXE 4 GLACES 5880, boul. Taschereau

De Montréal, via le pont Champlain, vous empruntez l'autoroute 10 vers Sherbrooke et vous prenez la sortie 8 pour le boul. Taschereau Est. Circulant sur le boul. Taschereau vers l'est vous devez vous rendre au 3e feu de circulation (centre commercial Super C) pour effectuer un virage en U car l'aréna est situé sur le côté nord du boul. et vous ne pouvez traverser.

Par le boul. Taschereau ouest (vers Laprairie) après avoir passé le Centre commercial Super C, vous verrez le complexe des 4 Glaces à votre droite.

BOUCHERVILLE

CENTRE SPORTIF GILLES CHABOT 565, de Morgane

De Montréal, par le tunnel Louis H. Lafontaine, les ponts Champlain, Victoria et Jacques Cartier, vous devez emprunter la route 132 jusqu'à la sortie 18 pour le boul. Montarville. A la lumière, tournez à droite sur Montarville, continuez jusqu'à la rue de Montagne, tournez à gauche. L'aréna est situé à gauche.

Par l'autoroute 20 vous devez emprunter la sortie 92 pour le boul. de Mortagne. Circulez sur le boul. de Mortagne et après avoir croisé le boul. Montarville, le centre sportif est situé à votre gauche.

CENTRE SPORTIF PIERRE LAPORTE 500, de la Rivière-aux-Pins

De Montréal, par le tunnel Louis H. Lafontaine, les ponts Champlain, Victoria et Jacques Cartier vous devez emprunter la route 132 jusqu'à la sortie 18 pour le boul. Montarville. A la lumière, tounez à gauche sur le boul. Montarville. Au premier arrêt tournez à droite sur Rivière-aux-Pins . L'aréna est derrière l'édifice qui est sur le coin de la Rivière-aux-Pins.

Par l'autoroute 20 vous devez emprunter la sortie 92 pour le boul. de Mortagne. Circulez sur le boul. de Mortagne jusqu'au boul. Montarville. Tounez à gauche sur Montarville, passé le viaduc de la 132 au premier arrêt tournez à droite sur Rivière-aux-Pins. L'aréna est derrière l'édifice qui est sur le coin de la Rivière-aux-pins.

LONGUEUIL

ARÉNA ÉMILE (BUTCH) BOUCHARD 200, de Gentilly Est

De Montréal, via les ponts Champlain, Victoria et Jacques Cartier, empruntez la route 132 en direction Est (suivre les indications pour l'autoroute 20 vers Québec). Si vous arrivez par le tunnel L.-H. Lafontaine empruntez la route 132 vers l'Ouest. Dans les deux cas, circulant sur la 132 prendre la sortie 11 pour le boul. Rolland Therrien. Circulez sur le boul. Rolland Therrien jusqu'à la rue de Gentilly. Tounez à droite sur de Gentilly et le Centre sportif est situé entre la polyvalente

et le CEGEP. **Le stationnement est payant à certaines heures. Faire poinçonner votre reçu au restaurant de l'aréna et remettre le reçu à la barrière en sortant pour un remboursement.**

ARENA JACQUES-CARTIER 1143, de Lorimier

De Montréal, via les ponts Champlain et Victoria empruntez la route 132 vers l'Est (suivre les indication pour l'autoroute 20 vers Québec). Empruntez la sortie 7 pour le boul. Lafayette. Circulez sur le boul. Lafayette jusqu'à la rue Beauchamp et tournez à votre gauche sur cette rue. Circulant sur Beauchamp vous tournerez par la suite à droite sur la rue de Lorimier.

Par le pont Jacques-Cartier à la sortie vous suivez les indications pour la rue St-Laurent/boul Lafayette. Sur St-Laurent, vous devez tourner à gauche sur le boul. Lafayette. Une fois sur Lafayette, vous tournerez à gauche sur la rue Beauchamp puis à droite sur la rue de Lorimier

OLYMPIA (à Longueuil) 2950, Dumont

De Montréal, par les ponts Jacques-Cartier, Victoria et Champlain, empruntez la 132 vers l'est, par le tunnel L.-H. Lafontaine empruntez la 132 vers l'ouest, jusqu'à la sortie 11, boul Rolland Therrien . Roulez sur boul. Rolland Therrien jusqu'au boul. Jacques Cartier, tournez à droite. Prendre le boul. Jacques Cartier jusqu'à la rue de Lyon (traversez le Chemin Chambly), tournez à gauche sur de Lyon et à droite sur la rue Darveau. L'aréna sera à votre gauche.

Par l'autoroute 30, en provenance de la 20 ou de la 10, prendre la 116 vers St-Hubert jusqu'au Chemin Chambly. Du Chemin Chambly tounez à gauche sur Roberval puis à droite sur de Lyon, par la suite à gauche sur Duhamel et à droite sur la rue Dumont. L'aréna sera à votre gauche.

ST-BASILE-LE GRAND

JEAN ROUGEAU 10, Ch. Bella Vista

De l'autoroute 10 ou de l'autoroute 20, rejoindre l'autoroute 30. De là, vous devez emprunter la sortie 118 pour rejoindre la route 116 en direction de St-Bruno/Beloeil. Circulant sur la route 116 vous devez tourner à droite sur la montée des Trinitaires. Par la suite tournez à droite sur la rue Principale. Circulez sur Principale et tournez à gauche sur la rue Bella-Vista.

ROUSSILLON

Wilfrid-Lamarche (Le Portage)

De Montréal par le tunnel L.-H. Lafontaine, le pont Jacques Cartier, le pont Victoria et le pont Champlain prendre la 132 ouest direction pont Mercier/Valleyfield, par l'autoroute 30 ouest prendre la dernière sortie direction Pont Mercier/Valleyfield. Roulez jusqu'à la rue du Portage (le sixième feu de circulation, Super C) et tournez à gauche et de nouveau à gauche à la lumière.

En provenance du Pont Mercier, gardez la gauche à la sortie du pont, prendre la direction de Lapairie. Vous serez alors sur la 132. Roulez environ 7 Km jusqu'à la rue du Portage (Super C). Tournez à droite sur du Portage et à gauche à la lumière.

LES 2 GLACES 10, Radisson

De Montréal par le tunnel L.-H. Lafontaine, le pont Jacques Cartier, le pont Victoria et le pont Champlain prendre la 132 ouest direction pont Mercier/Valleyfield, par l'autoroute 30 prendre la dernière sortie direction Pont Mercier/Valleyfield. A la première lumière, Ch. St-François-Xavier, (il y a un St-Hubert BBQ sur le coin) tournez à gauche et par la suite à gauche sur Radisson.

En provenance du Pont Mercier, gardez la gauche à la sortie du pont, prendre la direction de Lapairie. Vous serez alors sur la 132. Roulez environ 11 Km jusqu'au Chemin St-François-Havier (St-Hubert BBQ sur le coin) tournez à droite sur St-François-Xavier et à gauche sur la rue Radisson.

ARENA DE DELSON 50, Ste-Thérèse

De Montréal par le tunnel L.-H. Lafontaine, le pont Jacques Cartier, le pont Victoria et le pont Champlain prendre la 132 ouest direction pont Mercier/Valleyfield, par l'autoroute 30 ouest prendre la dernière sortie direction Pont Mercier/Valleyfield. A la deuxième lumière (rue Principale) tournez à gauche, roulez jusqu'à la Montée des Bouleaux et tournez à droite. Au premier stop, rue du Collège, tournez à gauche, l'aréna est au bout de la rue.

En provenance du Pont Mercier, gardez la gauche à la sortie du pont, prendre la direction de Lapairie. Vous serez alors sur la 132. Roulez environ 9 Km jusqu'à la rue Georges Gagnier (Maxi), tournez à droite et roulez sur Georges Gagnier jusqu'au bout et tournez à gauche. L'aréna est un peu plus loin à droite.

3/5

SPORTIUM 3507, Marie-Victorin

De Montréal par le tunnel L.-H. Lafontaine, le pont Jacques Cartier, le pont Victoria et le pont Champlain prendre la 132 ouest direction pont Mercier/Valleyfield, par l'autoroute 30 ouest prendre la dernière sortie direction Pont Mercier/Valleyfield. A la quatrième lumière, rue Jogues (la rue du Canadien Tire) tournez à droite jusqu'au boul. Marie Victorin puis tournez à gauche sur Marie-Victorin. L'aréna est un peu plus loin à gauche.

En provenance du Pont Mercier, gardez la gauche à la sortie du pont, prendre la direction de Lapairie. Vous serez alors sur la 132. Roulez environ 8 Km jusqu'à la rue Jogues (coin du Canadien Tire). Tournez à gauche sur Jogues roulez jusqu'au boul. Marie Victorin puis tournez à gauche sur Marie-Victorin. L'aréna est un peu plus loin à gauche.

ST-BRUNO

PALAIS DES GLACES 6, Boul. Clairevue est

De l'autoroute 10 prendre l'autoroute 30 vers l'est, ou de l'autoroute 20, prendre l'autoroute 30 vers l'ouest. Sur la 30 prenez la sortie 120 pour le boul. Clairevue. A la sortie, vous serez sur la rue Marie-Victorin. Tournez à droite et par la suite à gauche sur Clairevue. Roulez pendant près de 2 Km. Passer la rue Montarville l'aréna sera un peu plus loin à votre gauche.

Si vous arrivez par la 116, tournez à droite à de Boucherville (station d'essence). Roulez jusqu'à Clairevue et tournez à gauche, l'aréna sera à votre droite.

Si vous arrivez par la 20, prendre la sortie Montarville vers l'ouest et vous rendre jusqu'à la rue Clairevue. Tournez à gauche sur Clairevue. L'aréna sera à votre gauche.

ST-HUBERT

CENTRE SPORTIF GAÉTAN BOUCHER 3850, Edgar

De Montréal, empruntez l'autoroute 10 en direction Sherbrooke et prenez la sortie 9 pour le boul Milan. Circulez vers l'Est sur le boul. Milan et tournez à gauche sur le boul. Grande Allée. Circulant sur Grande Allée, vous devez tourner à droite sur la rue Murray. Une fois sur la rue Murray tournez à gauche sur la rue Edgar.

ARENA ROSANNE-LAFLAMME 7450, Terrasse du Centre

De Montréal, prenez l'autoroute 10 vers Sherbrooke et ensuite prenez la sortie 11 pour l'autoroute 30. Circulez sur l'autoroute 30 et prenez la sortie 115 boul. Cousineau/chemin Chambly. Prendre le Chemin Chambly jusqu'à l'école Internationale (lumière) tourner à gauche vous verrez l'aréna à votre gauche.

STE-JULIE

ARENA DE STE-JULIE 201, boul Armand Frappier

De Montréal, par le tunnel L.-H. Lafontaine prendre l'autoroute 20 en direction de Québec. Par les ponts Jacques Cartier et Victoria prendre la 132 Est et l'autoroute 20 en direction de Québec. En provenance du pont Champlain ou du pont Mercier prendre l'autoroute 10 et la sortie 11 pour l'autoroute 30 jusqu'à l'autoroute 20 en direction de Québec.

Sur l'autoroute 20 prenez la sortie 102 pour Ste-Julie, prenez le chemin du Fer à Cheval. Tournez à gauche sur le boul. Armand Frappier

VALLÉE DU RICHELIEU

ARENA DE BELOEIL 799, Lajeunesse

De l'autoroute 10 empruntez la sortie 11 pour l'autoroute 30. Circulez sur l'autoroute 30 et prendre la sortie 118 pour la route 116 vers Beloeil. Une fois rendu à Beloeil, vous tournez à gauche sur la rue Lechasseur ,(juste après le terrain de Golfe. Tournez par la suite à votre droite sur la rue Radisson. Tournez à gauche sur la rue Durepos et circulez jusqu'à la rue Lajeunesse et vous tournerez à votre gauche.

En provenance de la 20, prendre la 30 en direction de l'Ouest jusqu'à la sortie 118 pour la route 116 vers Beloeil. Une fois rendu à Beloeil, vous tournez à gauche sur la rue Lechasseur, juste après le terrain de Golfe. Tournez par la suite à votre droite sur la rue Radisson. Tournez à gauche sur la rue Durepos et circulez jusqu'à la rue Lajeunesse et vous tournerez à votre gauche.

En provenance du pont Mercier, prendre la 132 jusqu'à la 30 en direction Est jusqu'à la sortie 118 pour la route 116 vers Beloeil. Une fois rendu à Beloeil, vous tournez à gauche sur la rue Lechasseur qui se situe tout juste après le terrain de Golfe. Tournez par la suite à votre droite sur la rue Radisson. Tournez à gauche sur la rue Durepos et circulez jusqu'à la rue Lajeunesse et vous tournerez à votre gauche.

ARENA ST-HILAIRE 550, Joliette

De l'autoroute 10 prendre la sortie 11 pour l'autoroute 30. Circulez sur l'autoroute 30 et prendre la sortie 118 pour la route 116. Une fois rendu à St-Hilaire, tournez à gauche sur la rue Nadeau. Vous tournerez à droite sur la rue Joliette.

De l'autoroute 20 prendre le Chemin des Patriotes, après avoir traversé la rivière Richelieu, jusqu'à la rue Nadeau. Vous tournerez à droite sur la rue Joliette

En provenance du pont Mercier, prendre la 132 jusqu'à la 30 en direction Est jusqu'à la sortie 118 pour la route 116 vers Beloeil. Une fois rendu à St-Hilaire, tournez à gauche sur la rue Nadeau. Vous tournerez à droite sur la rue Joliette.

ANNEXE 5 FORMULAIRE D'AMENDEMENT AU GUIDE DE REGIE INTERNE

Il est proposé par _____

Appuyé par _____

Tous deux membres de l'association de _____

D'apporter un amendement à l'article numéro _____

Dont le titre est _____

Le présent article se lit comme suit: _____

L'amendement proposé est le suivant: _____

Pour les raisons suivantes: _____

Cet amendement a été adopté lors d'une assemblée de l'association
de _____, tenue le _____

secrétaire _____

ANNEXE 6 MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ANTÉRIEURS

SAISON 1982-1983:

Président	Marcel Giguère
Vice-présidente	Céline B. Houle
Secrétaire	Alcide Laforest
Registraire	Roland Larcher
Trésorier	Lucien Chassé
Dir. des arbitres	
Dir. des entraîneurs	Albert Poiré

SAISON 1983-1984

Président	Marcel Giguère
Vice-présidente	Céline B. Houle
Secrétaire	Alcide Laforest
Trésorier	Lucien Chassé
Régistraire	Roland Larcher
Dir. des arbitres	Guy Fortin
Dir. des entraîneurs	Albert Poiré

SAISON 1984-1985:

Président	Jean Meloche
Vice-présidente	Céline B. Houle
Secrétaire *	Michel Ross
Trésorier	Serge Tremblay
Registraire	Roland Larcher
Dir. des arbitres	Guy Fortin
Dir. des entraîneurs	Marius Martineau

SAISON 1985-1986

Présidente	Lise Caron
Vice-président	Alain Proulx
Secrétaire	Liette Dagenais
Trésorier	Michel Trudel
Régistraire*	Albert Poiré
Dir. des arbitres	Pascal Germain
Dir. des entraîneurs	

* Remplacé par Lise Caron le 85-01-16

* Remplacé par Huguette Amiot le 85-12-03

SAISON 1986-1987:

Présidente	Lise Caron
Vice-président *	Alain Proulx
Secrétaire	Huguette Ledoux
Trésorier	Marcel Robitaille
Registraire **	Danielle Ouimet
Dir. des arbitres ***	Pascal Germain
Dir. des entraîneurs	Yvon Peat

SAISON 1987-1988

Président	Yvon Peat
Vice-président	Jacques Robichaud
Secrétaire	Huguette Ledoux
Trésorier	Marcel Robitaille
Régistraire	Louise Gagnon
Dir des arbitres	Jean-Pierre Cloutier
Dir des entraîneurs	Denis Wissell

* Remplacé par Jacques Robichaud le 86-09-08

** Remplacée par Lise Caron - mi-novembre 1986

*** Remplacé par Jean-Pierre Cloutier - mi-février 1987

SAISON 1988-1989:

Président	Jacques Robichaud
Vice-président	Yvon Peat
Secrétaire	Huguette Ledoux
Trésorier	Marcel Robitaille
Registraire	Réal Alix
Dir. des arbitres	Norman Laforest
Dir. des entraîneurs	Paul Fortier

SAISON 1990-1991:

Président	Paul Fortier
Vice-présidente	Huguette Ledoux
Secrétaire	André Hosson
Trésorier	
Registraire	Réal Alix
Dir. des arbitres	Alain Proulx
Dir. des entraîneurs	Richard Carlos

SAISON 1992-1993:

Président	Richard Carlos
Vice-présidente	Huguette Ledoux
Secrétaire ***	Diane Cloutier
Trésorière	Lise Marot
Registraire	Nicole Poirier Lord
Dir. des arbitres	* **Steven Simoneau
Dir. des entraîneurs	Michel Hébert
Statisticien	Réal Alix

* Remplacé par Alain Proulx le 92-08-24

** Remplacé par Jacinthe Gendron le 21-09-92

*** Remplacé par Jocelyne Péladeau le 01-02-93

SAISON 1994-1995:

Président	Richard Carlos
Vice-présidente	Huguette Ledoux
Secrétaire	Carmen Rossignol
Trésorier	André Hosson
Registraire	Alain St-Pierre
Registraire	Serge Lalancette
Dir. des arbitres	Gérard Bonenfant
Dir. des entraîneurs	

SAISON 1989-1990

Président	Jacques Robichaud
Vice-président	Yvon Peat
Secrétaire	Huguette Ledoux
Trésorier	Paul Fortier
Régistraire	Réal Alix
Dir des arbitres	Norman Laforest
Dir des entraîneurs	Michel Hébert

SAISON 1991-1992

Président	Paul Fortier
Vice-présidente	Huguette Ledoux
Secrétaire	Diane Cloutier
Trésorier	André Hosson
Régistraire	Nicole Poirier Lord
Dir des arbitres	Alain Proulx
Dir. des entraîneurs	Richard Carlos
Statisticien	Réal Alix

SAISON 1993-1994

Président	Richard Carlos
Vice-Présidente	Huguette Ledoux
Secrétaire	Jocelyne Péladeau
Trésorière	Lise Marot
Régistraire	Alain St-Pierre
Régistraire *	Pierre Surprenant
Dir des arbitres	Gérard Bonenfant
Dir des entraîneurs	Michel Hébert

* Remplacé par André Hosson le 20-09-93

SAISON 1995-1996

Présidente	Nicole Poirier Lord
Vice-Président	Alain St-Pierre
Secrétaire	Micheline Crevier
Trésorier	André Hosson
Régistraire	Michel Savoie
Régistraire	Daniel Desmarais
Dir des arbitres	Gérard Bonenfant
Dir des entraîneurs	Chantal Daoust
Dir de l'élite	Richard Carlos

SAISON 1996-1997:

Présidente	Nicole Poirier Lord
Vice-Président	Yvon Béliveau
Secrétaire	
Trésorière	Carole Larivière
Régistraire	Michel Savoie
Régistraire	Alain St-Pierre
Dir. des arbitres	Gérard Bonenfant
Dir. des entraîneurs	
Dir. de l'élite	Richard Carlos

SAISON 1997-1998

Présidente	Nicole Poirier Lord
Vice-président	Yvon Béliveau
Secrétaire	
Trésorière	
Régistraire	Michel Savoie
Régistraire	Michel Hébert
Dir des arbitres	Gérard Bonenfant
Dir des entraîneurs	Alain St-Pierre
Dir de l'élite*	Richard Carlos

* Remplacé par Robert Côté septembre 1998

SAISON 1998-1999:

Présidente	Nicole Poirier Lord
Vice-Président	Yvon Béliveau
Secrétaire	
Trésorière	Suzanne McGowan
Régistraire	Michel Savoie
Ass. Régistraire	Michel Hébert
Dir. des arbitres	Martine Dufour
Dir. des entraîneurs	Alain St-Pierre
Dir. de l'élite	Robert Côté

SAISON 1999-2000

Président	Yvon Béliveau
Vice-présidente	Nicole Poirier Lord
Secrétaire	Carole Larivière
Trésorière	Joane Billo
Régistraire	Michel Savoie
Régistraire	Michel Hébert
Dir des arbitres	Martine Dufour
Dir des entraîneurs	Louise Millette
Dir de l'élite	Pierre St-Germain

SAISON 2000-2001

Président	Yvon Béliveau
Vice-Président	Mario Delongchamp
Secrétaire	Marjolaine Lalonde
Trésorière	Joane Billo
Régistraire	Michel Savoie
Régistraire	Michel Hébert
Dir. des arbitres	Hélène Tremblay
Dir. des entraîneurs	Louise Millette
Dir. de l'élite	Pierre St-Germain

SAISON 2001-2002

Président	Yvon Béliveau
Vice-Président	
Secrétaire	
Trésorier	Gilles Demers
Régistraire	Michel Poirier
Régistraire	Mélanie Renaud
Dir. des arbitres	Hélène Tremblay
Dir. des entraîneurs	Louise Millette
Dir. de l'élite	Michel Savoie

SAISON 2002-2003:

Président	Yvon Béliveau
Vice-Président	Gilles Demers
Secrétaire	France Harvey
Trésorier	Benoit Boucher
Régistraire	Michel Poirier
Régistraire	Donald Poirier
Dir. des arbitres	Hélène Tremblay
Dir. des entraîneurs	Louise Millette
Dir. de l'élite	Michel Savoie

SAISON 2003-2004

Président	Yvon Béliveau
Vice-présidente	Gilles Demers
Secrétaire	France Harvey
Trésorier	Benoit Boucher
Régistraire	
Régistraire	Donald Poirier
Dir des arbitres	Hélène Tremblay
Dir des entraîneurs	Louise Millette
Dir de l'élite	Michel Savoie

SAISON 2004-2005:

Président	Yvon Béliveau
Vice-Président	Gilles Demers
Secrétaire	France Harvey
Trésorier	*Benoit Boucher
Régistrare	Laurent Lachance
Régistrare	**Sylvie Dubé
Dir. des arbitres	Emmanuelle Bourbeau
Dir. des entraîneurs	Louise Millette
Dir. de l'élite	Michel Savoie

* Remplacé par Riccardo Embriaco

** N'a pas terminé son mandat

SAISON 2005-2006:

Président	Yvon Béliveau
Vice-Président	Gilles Demers
Secrétaire	France Harvey
Trésorier	Riccardo Embriaco
Régistrare I	Laurent Lachance
Régistrare II	Diane Séguin
Dir. des arbitres	Emmanuelle Bourbeau
Dir. du développement	Louise Millette
Dir. de l'élite	Michel Savoie
Dir. des communications	Sophie Giard
Dir. du développement	Louise Milette

SAISON 2006-2007:

Président	Yvon Béliveau
Vice-président	Maurice Jean
Secrétaire	Louise Ayotte
Trésorier	Riccardo Embriaco
Régistrare	Laurent Lachance
Statisticienne	Diane Séguin
Dir. des arbitres	Denis Cazabon
Dir. de l'élite	Luc Plante
Dir. des communications	Sophie Giard
Dir. du développement	Louise Millette

SAISON 2007-2008

Présidente	Clémence Duchesneau
Vice-président	Maurice Jean
Secrétaire	Louise Ayotte
Trésorière	Élaine Hébert
Régistrare	Laurent Lachance
Statisticienne	Jacinthe Dalpé
Dir. des arbitres	Denis Cazabon
Dir. de l'Élite	Luc Plante
Dir. des communications	Marie-Josée Bérubé
Dir. du développement	Geneviève Lapalme

SAISON 2008-2009

Présidente	Clémence Duchesneau
Vice-président	Jocelyne Fortin
Secrétaire	Monique Sauvé
Trésorier	Élaine Hébert
Régistrare	Liette Viau
Statisticienne	Jacinthe Dalpé
Dir. des arbitres	Denis Cazabon
Dir. de l'élite	Vacant
Dir. des communications	Marie-Josée Bérubé
Dir. du développement	Vacant

SAISON 2009-2010

Présidente	Clémence Duchesneau
Vice-président	Jocelyne Fortin
Secrétaire	Monique Sauvé
Trésorière	Josée Rochon
Régistrare	Liette Viau
Statisticienne	Jacinthe Dalpé
Dir. des arbitres	Denis Cazabon
Dir. de l'Élite	Vacant
Dir. des communications	Nathalie Rivard
Dir. de la formation	Marie Josée Bérubé

ANNEXE 8**DEMANDE DE DÉROGATION**

(Avertir l'entraîneur adverse et lui présenter ce document avant la partie; utiliser la même feuille pour toutes les parties)

Ce document permet de noter les habiletés et l'influence sur le déroulement du jeu de

_____ portant le numéro _____ de l'équipe

Nom de la joueuse

_____ de l'association de _____.

Catégorie et Classe

Habilitété: **P** = petite, **M** = moyenne, **G** = grande

Influence: **P** = petite, **M** = moyenne, **G** = grande

Nom de l'entraîneur adverse	Équipe	Association	Habilitété	Influence

L'association locale doit remplir cette section après que les entraîneurs adverses aient rempli la portion Évaluation.

Date de naissance de la joueuse: _____ âge au 31 décembre: _____

Nombre d'année(s) d'expérience à la ringuette : _____ Dernier niveau et classe joué : _____

Raisons de la demande de dérogation:

ANNEXE 9 SECTEURS DE RESPONSABILITÉ

ANNEXE 10 FRAIS D'ARBITRAGE

Moustique:	13.00\$
Novice:	13.00\$
Atome:	14.00\$
Benjamine B et C:	14.00\$
Benjamine A :	14.00\$
Junior :	15.00\$
Cadette :	16.00\$
Juvenile :	17.00\$
Intermédiaire:	17.00\$
Senior femme:	17.00\$
Senior home:	20.00\$
Transport:	6.00\$

Si un arbitre est seul: 1.5 fois le montant